Structure des infractions à la Loi sur les Stupéfiants (LStup) dans la statistique policière de la criminalité (SPC)

Infractions à la Loi sur les stupéfiants (LStup)	Infractions de consommation	Infractions de possession/saisie	Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce (à	Infractions de trafic (jusqu'à 2020)[1]
Infractions destinées à la consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites				
Consommation de stupéfiants	x			
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle				
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle				
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle		x		
Infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites				
dont délits				
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière				
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit				
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce			x	x
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure		x		
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement				x
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer				x
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans				x
Autres délits de trafic (art. 20)				x
dont crimes				
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière				
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit				
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce			x	x
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure		x		
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement				x
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer				x
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs				x
Autres crimes de trafic (art. 20)				x
Autres infractions à la LStup				
Autres contraventions				
Autres délits				

[1]Les infractions "aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce" remplacent les infractions de trafic à partir du 1er janvier 2021 suite à la mise en place de la nouvelle liste harmonisée. Pour autant, dans les tableaux et graphiques, les données des infractions "aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce" et de trafic ne doivent pas être comparées entre elles.

Source: OFS — Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2026